

Logo de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes

A noter : chaque utilisation du logo devra faire l'objet d'une validation préalable (avant impression et diffusion) par le service communication du Grand Tarbes,

1 – Le Grand Tarbes est un de vos partenaires : le logo du Grand Tarbes est utilisé en situation de co-marquage

Si le logo du Grand Tarbes est mis en situation aux côtés d'autres logos, la version obligatoirement utilisée est la suivante :



Les règles d'utilisation :

- a. Dans le cas où le Grand Tarbes est le principal financeur de l'opération, il doit être situé en tête de la série, de taille supérieure d'au moins 20% par rapport aux autres logos.
- b. Dans le cas où le Grand Tarbes participe à l'opération sans en être le principal financeur, le logo peut être situé en ordre différent mais toujours en respectant une équivalence dans les proportions avec les autres logos institutionnels en présence.

2 – Le Grand Tarbes est votre unique partenaire : Si le logo du Grand Tarbes est présenté seul :

La version obligatoirement utilisée est la suivante :



Les règles d'utilisation :

Sur les couvertures des éditions, ce logo doit alors être appliqué en bas et à droite du document. Sa taille doit être suffisamment importante afin de permettre la bonne lisibilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service communication du Grand Tarbes

par mail : communication@legrandtarbes.fr avec comme objet : « Logo du Grand Tarbes »

par téléphone au 05 62 53 34 30